

faut réserver suffisamment d'uranium pour la consommation intérieure de façon à permettre à chaque réacteur nucléaire qui est actuellement en service, ou qui doit être construit ou mis en service d'ici 10 ans de fonctionner avec un facteur annuel moyen d'utilisation de 80% pour les 30 années suivant le début de la période ou, dans le cas des réacteurs qui ne sont pas encore en service, pour les 30 années suivant la date de leur mise en service. Selon les projections actuelles, la capacité d'exploitation nucléaire atteindrait 16,000 MW en 1984, ce qui nécessite l'affectation immédiate d'environ 80,000 tonnes d'oxyde d'uranium pour ces réacteurs. L'approvisionnement s'effectuera auprès des sociétés minières, selon leurs ressources en uranium par rapport à l'ensemble des ressources récupérables du Canada. Un groupe d'évaluation des ressources en uranium, mis sur pied au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, évalue actuellement les ressources canadiennes. Comme ces dernières sont affectées pour une période de 30 ans, celles qui sont récupérables à des prix égalant jusqu'à deux fois le prix courant du marché sont comprises dans l'évaluation.

Les services publics devront démontrer qu'ils maintiennent sous contrat un approvisionnement à terme en combustible nucléaire permettant à chaque réacteur en service de fonctionner à 80% de sa capacité annuelle pendant au moins 15 ans ou, dans le cas des réacteurs prévus mais qui ne sont pas encore en service, pendant 15 ans à partir de la date de leur mise en service. A l'heure actuelle la capacité des réacteurs nucléaires en service ou devant être construits au Canada est de 11,600 MW. Les approvisionnements à terme nécessaires pour ces réacteurs (noyau initial compris) sur une période de 15 ans s'établiraient à environ 27,000 tonnes d'oxyde d'uranium.

Afin de s'assurer que le programme nucléaire canadien disposera d'une production d'uranium suffisante pour atteindre sa pleine capacité, les engagements de ventes à terme des producteurs canadiens seront limités à 15 ans, les cinq dernières années étant conditionnelles, c'est-à-dire soumises à l'exigence d'un contrat prévoyant la renégociation du prix de l'uranium devant être fourni pendant ces cinq années, et à la possibilité pour les services publics canadiens de rappeler une partie de cette matière s'ils étaient incapables de maintenir par d'autres moyens l'approvisionnement à terme en combustible pendant les 15 années que dure le contrat.

L'obligation pour les services publics de maintenir un approvisionnement en combustible pendant une période de 15 ans et les restrictions temporelles visant les contrats d'exportation devraient assurer la continuité de l'approvisionnement des services publics canadiens pour le fonctionnement des centrales existantes et prévues et de celles qui pourront être mises en service dans plus de 10 ans. Les stocks d'uranium du gouvernement sont un mécanisme garantissant l'approvisionnement des centrales nucléaires qui pourront être mises en service entre d'ici sept à 10 ans (sept ans représentant le délai actuel entre le projet d'aménagement et la mise en service d'une centrale nucléaire).

Afin de mieux garantir les approvisionnements en uranium, le gouvernement a annoncé à la fin de 1974 qu'à moins d'une exemption particulière accordée par les organismes de réglementation, l'uranium doit être traité jusqu'à l'étape la plus avancée possible au Canada avant de pouvoir être exporté.

13.4 Charbon

La production canadienne de charbon en 1974 s'est élevée à près de 23.3 millions de tonnes courtes d'une valeur de presque \$270 millions (tableau 13.9). Le volume n'a que légèrement augmenté, mais la valeur a grimpé de 50% par rapport à l'année précédente. La production s'est accrue dans toutes les provinces, la Colombie-Britannique venant en tête quant à la valeur. L'extraction du charbon dans l'Ouest du Canada s'est chiffrée à 21.4 millions de tonnes courtes, tandis que la production des mines de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick a totalisé 1.8 million de tonnes. Les importations en provenance des États-Unis ont baissé sensiblement pour se situer à 13.6 millions de tonnes courtes, à cause des bouleversements au niveau de l'approvisionnement et du transport. Par conséquent, les stocks de charbon ont diminué de 1.6 million de tonnes en 1974.

Environ 50% de la production, soit 11.5 millions de tonnes, a été exportée en 1974, les parts respectives de la Colombie-Britannique et de l'Alberta s'établissant à 68% et 28%. Le Japon a reçu 11 millions de tonnes, soit 95% de l'ensemble des exportations. Du charbon a été livré à un nombre croissant de pays, dont les États-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, l'Italie, la Grande-Bretagne, la Corée du Sud et le Chili.